Image not found or type unknown

devoir association séjour

Par **Cassandre.bouh**, le **04/09/2022** à **12:33**

Bonjour,
Une association dont je fait partie organise un we et à ce titre nous aimerions garantir la sécurité morale et physique des personnes y participant.
Nous voulons rédiger un protocole en cas de violence sexiste ou sexuelle avec la manière de réagir, d'identifier une situation à risque mais également nos droits (se porter partie civile en cas de procès) et nos devoirs (que sommes-nous légalement obligés à faire en cas d'agression durant le we ?).
La majorité des participant.e.s seront majeur.e.s mais il y aura également quelques mineure de 16 ans ou plus, est-ce que nos obligations sont les mêmes pour elles.eux également ?
Faut-il des dispositions particulières pour pouvoir les accueillir ? (sachant que nous dormiront en tente, faut-il aménager un coin uniquement pour les mineur.e.s ou ils.elles ont le droit de dormir au même endort que les majeur.e.s ?
Est-ce que quelqu'un.e pourrait nous éclairer à ces sujets ?
Merci d'avance !

Par **Karpov11**, le **06/09/2022** à **07:53**

Bonjour,

Je suppose que la sortie est conforme à l'objet social de l'association: c'est donc à son comité directeur qu'il faut poser vos questions.

(utliser l'écriture inclusive même dans un forum (!), les bras m'en tombent et, en outre, ça complique la lecture de votre message)

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés